

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 JUILLET 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Lundi Vingt Quatre du mois de Juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Marie-Flore DESIREE (excusée) – Ghislaine GISORS (excusée) – MM. Christian THENARD – Julien BONDOT – Mme Adrienne LAMASSE – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**AVIS SUR LE PROJET DE
SERVITUDE DE PASSAGE DE
PIÉTONS SUR LE LITTORAL DU
GOSIER**

CM-2017-4S-DAU-58

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu le code de l'urbanisme en son article R 121- 38 ;

Vu la loi n°76-1285 du 31 décembre 1976 portant réforme de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le décret n°2010 -1291 du 28 octobre 2010 pris pour l'extension aux départements d'outre-mer des servitudes de passage des piétons sur le littoral ;

Considérant le projet de tracé du projet de servitude sur le littoral de la ville transmis par courrier en date du 22 mai 2017 ;

Considérant les conclusions du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique du 4 janvier au 7 février 2017, relative au projet d'établissement des servitudes de passage de piétons le long du littoral de la ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'émettre un avis favorable sur le projet d'instauration de servitudes de passage des piétons le long du littoral de la commune du Gosier.
- Article 2 :** D'autoriser le Maire à signer toutes conventions ainsi que toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.
- Article 3 :** De notifier la présente délibération à monsieur le Préfet de Région.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

26 JUL. 2017

Et publication ou notification
le

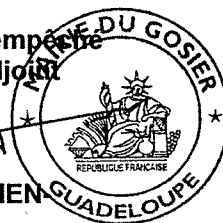
27 JUL. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 24 juillet 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint


- José SEVERIEN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Avis sur le projet de servitude de passage de piétons sur le littoral du Gosier

Date de transmission de l'acte : 26/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 26/07/2017

Numéro de l'acte : CM20174SDAU58 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20170724-CM20174SDAU58-DE

Date de décision : 24/07/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.4. Aménagement du territoire